

REUNION DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le 12 octobre à 14 heures 35 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANCOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, M. CLAUDE CHAIDRON, M. FRANCIS LEC

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LEC pour Mme DARRAS, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN et M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.

M. le Président, en réponse à M. STOTER, indique que seront présentés et soumis au vote ce jour les dossiers des 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} commissions, a minima.

16.6.25. - SOUTIEN A L'EMPLOI ET RENFORCEMENT DES SOLIDARITES. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.6.26. - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER après avoir souligné la singularité du concours Eclasia qui favorisait l'émergence des entrepreneurs respectueux des territoires indique que son groupe votera pour ce rapport.

Mme LEPRESLE après avoir regretté la fin du soutien aux éco activités et annoncé l'abstention du groupe des élus écologistes sur ce rapport demande à M. MAQUET si la Région s'est manifestée sur une reprise du concours Eclasia.

M. MAQUET lui indique que les éléments factuels de la réponse de la Région seront communiqués à l'Assemblée et que toute suggestion au sujet de ce concours est la bienvenue.

M. le Président affirme partager les interrogations et les déceptions concernant le concours Eclasia et assure qu'à titre personnel il mettra tout en œuvre pour que la Région reprenne ce concours.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DELETRE pour M. JARDE. Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Les Elues Ecologistes » et Mme MARCHAND s'abstenant.

16.6.27. - DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE. -
M. Emmanuel MAQUET suppléant Mme Margaux DELETRE, président, rapporteur

Mme WYBO indique que son groupe ne participera à aucun vote concernant le Canal Seine Nord Europe.

Mme LEPRESLE motive le vote contre de son groupe par son opposition à l'inscription de 100 000 € de crédits supplémentaires pour des infrastructures routières.

S'adressant à Mme WYBO, M. le Président lui indique regretter également le désengagement de la région Ile de France mais que la Région Hauts de France ne s'engage pas à combler le différentiel. A Mme LEPRESLE, M. le Président précise que la question des plateformes est déconnectée du canal lui-même dans la société de projets.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » votant contre, le groupe « Front National » ne prenant pas part au vote.

16.6.28. - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES, MANIFESTATIONS ET INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES – Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER et Mme LEPRESLE annoncent l'abstention de leur groupe respectif sur ce rapport.

16.6.29. - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES, MANIFESTATIONS ET INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER juge que ce rapport montre qu'en matière touristique les interventions du Conseil départemental restent possibles. Il soutient donc ce rapport qui concourt au fléchage de la Somme en tant que destination touristique.

Après avoir indiqué que son groupe votera pour ce rapport, Mme WYBO évoque la situation des étangs de la Barette à Corbie et plus particulièrement une hutte de chasse dont elle juge la gestion par une association reconnue sérieuse. Elle dit avoir appris que des projets sont en cours avec la construction d'un parking et d'un chemin de randonnée et souhaite que les conseillers départementaux du canton de Corbie soient associés à ce projet.

M. VARLET lui précise que l'association qui gérait la hutte de chasse aux étangs de la Barette n'a pas souhaité répondre à l'appel à projets lancé par le département malgré les relances effectuées par lui-même et M. BEAUVARLET car cette association refuse l'établissement d'une

convention tripartite avec la Fédération de Chasse. Il affirme avoir proposé aux conseillers du canton de Corbie de participer aux travaux sur cet appel à projet.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

16.6.30. - PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUE "SOMME TOURISME" - ANNEE 2015 - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Somme Tourisme » pour l'année 2015.

M. le Président indique à M. STOTER que ses remarques sur les campings et le tourisme de nature seront transmises à Somme Tourisme.

M. MAQUET souligne d'une part, que de nombreux campings n'atteignent pas la taille critique qui leur permettrait d'équilibrer leur activité et que d'autre part, l'obtention des autorisations d'ouverture peut s'avérer difficile.

16.6.31. - SECURITE SANITAIRE - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.6.32. - BUDGET ANNEXE : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE - M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique que les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} novembre 2016 car ils correspondent à une nouvelle méthode d'analyse et nécessitent donc une nouvelle tarification.

16.6.33. - VŒU « POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI SUR LE SITE BIGARD D'AILLY-SUR-SOMME » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche » et « Les Elus Ecologistes »), M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. MAQUET donne lecture du vœu réécrit par la 6^{ème} commission et validé par la 1^{ère} commission.

Mme BENDINI fait état des informations dont elle dispose quant à la fermeture définitive possible du site BIGARD d'ici la fin de l'année. Elle fait part de ses démarches auprès du secrétariat général de la Préfecture et sa rencontre avec les dirigeants de la société BIGARD ainsi que les employés de ce site, prévues vendredi.

M. le Président insiste sur la nécessité de se battre pour que la possibilité d'une reprise de ce site ne soit pas obérée par l'entreprise actuelle comme cela a été le cas pour l'entreprise PENTAIR de Ham.

Il est procédé à un vote le vœu modifié est adopté à l'unanimité.

16.4.15. - VOIRIE DEPARTEMENTALE. - M. Claude HERTAULT, rapporteur

M. DAVERGNE indique que le vote contre du groupe « Somme à Gauche » sur l'action 5 est motivé par la baisse des crédits consacrés à la flotte de véhicules et les conditions de viabilité hivernale à un chauffeur. De même, le vote contre de son groupe sur l'action 5 est motivé par l'absence d'un engagement ferme de la Région sur le financement sur le barreau du CHU Amiens Picardie.

En réponse à M. CASIER, M. le Président lui rappelle que le Conseil départemental a délibéré sur une convention portant sur l'ensemble des travaux d'accès au CHU Amiens Picardie et que la première phase reste en attente de la participation de la Région. Le plan de financement a été fixé pour l'instant pour ne rien retarder sans la participation régionale, pour laquelle les discussions sont entamées.

Mme LEPRESLE indique que son groupe adopte la position que le groupe « Somme à Gauche » pour le vote des actions 5 et 6.

Mme MARCHAND indique que son groupe votera contre l'action 5.

M. JARDE se félicite de la finition de la RD90 et convient que l'intervention d'une collectivité territoriale supplémentaire pour la réalisation d'une première phase du barreau d'accès au CHU sera la bienvenue car ce tronçon est indispensable.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur l'action 6.

En réponse à M. STOTER, M. RENAUX lui indique en tant que membre de la 4^{ème} commission lors des débats aucune assurance d'un engagement de la Région a ce sujet.

Mme LHOMME assure à M. STOTER qu'en tant qu'élue régionale, elle prendra l'attache de M. DARMANIN, Président de la commission transports de la Région Hauts de France.

M. de JENLIS dit s'amuser des débats qu'il qualifie de « chipotages » autour d'une éventuelle participation de la Région et se souvient que l'opposition était moins « tatillonne » sur les participations lorsque toutes les collectivités de la région étaient à gauche. Il affirme que ce barreau sera réalisé.

M. DAVERGNE se dit surpris qu'il faille autant de temps à la Région pour se prononcer sur sa participation au financement du barreau d'accès au CHU Amiens Picardie alors qu'elle a fait preuve de célérité pour l'implantation de l'entreprise Amazon à Boves.

En réponse, M. le Président l'informe que le nouveau Président de Région est occupé à régler les problèmes financiers issus de l'ex Région Nord-Pas-de-Calais et affirme que la contractualisation Région/Département avec la nouvelle Région sera très différente d'avec la Région Picardie ; il rappelle à cet effet la libre administration de chaque collectivité territoriale. Après avoir affirmé que dans la mesure où des travaux d'infrastructures routières ont un impact positif en terme

d'emploi et qu'à ce titre la Région doit participer, M. le Président s'étonne de l'immobilisme de l'opposition sur la question de la viabilité hivernale lors que dans les départements de montagne cette viabilité est effectuée avec une seule personne par engin depuis des années et sans problème particulier. Pour le département il s'agit d'une expérimentation de cette conduite à un sur sept circuits.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elus Ecologistes » votant contre les actions 5 et 6, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre l'action 5 et le groupe « Front National » s'abstenant sur l'action 6.

M. le Président indique à ses collègues que l'état de la voirie routière est responsable de 30% des accidents routiers.

16.4.16. - BUDGET ANNEXE « PARC DEPARTEMENTAL » – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

16.4.17. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE Mme Maryline DUCROCQ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur l'action 2.

Mme RAGUENEAU indique qu'elle s'abstiendra sur l'action 2.

16.4.18. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE Mme Maryline DUCROCQ, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER se félicite qu'une voie de convention soit trouvée avec la ville d'Amiens.

16.4.19. - VŒU « POUR UN ENGAGEMENT MASSIF ET CONCRET DE LA REGION DANS LA REALISATION DU BARREAU CREIL-ROISSY » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Les Elus Ecologistes »), Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure

M. DAVERGNE souligne que ce vœu est désormais présenté par l'ensemble des élus du Conseil départementale et qu'il est adressé à l'Etat, à la Région et à la SNCF.

Mme WYBO s'interroge sur l'intérêt de présenter un tel vœu et indique ne pas souhaiter se ranger derrière M. MANABLE et faire entièrement confiance aux élus régionaux du Front National.

Après avoir rappelé qu'il avait présenté avec Mme MORDACQ un vœu pour que la gare TGV Haute Picardie soit mieux considérée, et dans la mesure où elle est absente de ce vœu, Mme MORDACQ et lui-même ne prendront pas part au vote.

Mme MARCHAND, après avoir regretté les non participations au vote, dit s'être réjouie de voir à la dernière Fête du Rail différentes personnalités du département telles que M. MANABLE et M. de JENLIS affirmer que la réalisation du barreau Creil - Roissy est indispensable et utile.

M. VARLET dit comprendre le soutien des élus de la métropole à de tels vœux mais qu'à titre personnel il ne peut être incohérent avec la position qu'il a adoptée sur son territoire.

Mme MARCHAND lui assure l'attachement de tous les élus à toutes les gares du département telles qu'elles existent.

Pour M. DECAYEUX le véritable débat est l'électrification des tronçons, enjeu qui dépasse tous les clivages.

Mme BENEDINI fait part de son intervention en 2014 pour l'électrification de la ligne Amiens Boulogne. Elle indique avoir adressé un courrier resté sans réponse au nouveau Président de Région à ce sujet.

M. POTEL après avoir exprimé son accord pour interroger la Région sur l'électrification estime que dans la mesure où le barreau peut porter préjudice à la gare Haute Picardie, Mme RAGUENEAU et lui-même s'abstiendront sur ce vœu.

M. le Président constate que l'ensemble des débats au sein de l'Assemblée au sujet des infrastructures ferroviaires et routières démontre que le Département de la Somme a été maltraité à ce sujet et propose de suspendre l'examen de ce vœu.

A la demande de M. STOTER, la séance est suspendue.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h00 est reprise à 16h22).

16.3.16. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.3.17. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.3.18. - DECHETS - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.3.19. - AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE. - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. DAVERGNE, qui s'étonne de ne pas voir apparaître le Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées, M. le Président indique avoir reçu la demande de ce syndicat il y a quatre jours.

M. DAVERGNE s'étonne que M. HAUSSOULIER, en tant que vice-président de ce syndicat, n'en ait pas eu connaissance.

M. HAUSSOULIER lui répond que M. DUMONT, président de ce syndicat, n'exprime aucune inquiétude quant à son avenir.

M. le Président assure à M. DAVERGNE que le dossier du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées sera traité de la même façon mais que la demande n'a été reçue que le 3 octobre 2016.

A Mme DAMIS-FRICOURT et M. DAVERGNE, M. le Président précise avoir rencontré M. JACOB, président de la Communauté de communes d'Hallencourt, qui lui a précisé que les travaux du gymnase ne débuteraient pas en 2016.

M. STOTER indique que le groupe « Somme à gauche » votera en faveur de l'accompagnement des communes ayant subi des dégradations suite aux intempéries du printemps mais que sur les conventions de retrait du département de l'ADUGA et du Pays Santerre Haute Somme et bien qu'ayant eu l'assurance que la situation du Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées serait examinée, le groupe « Somme à Gauche » s'abstiendra sur ce point et qu'en tant que trésorier de l'ADUGA il ne participera pas au vote sur ce point.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera de manière identique au groupe « Somme à Gauche ».

En réponse à Mme MORDACQ, M. le Président précise que seules les communes reconnues en état de catastrophe naturelle en 2016 peuvent prétendre à ce concours exceptionnel du Département.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Front National » s'abstenant sur l'action 3, M. STOTER ne prenant pas part au vote sur la convention à passer avec l'ADUGA.

16.3.20. - PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) - M. Stéphane DECAYEUX, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER se félicite que des fonds ANAH viennent abonder les finances du Conseil départemental.

M. le Président lui rappelle que ces fonds correspondent à l'exercice 2015.

M. STOTER se félicite que 996 dossiers aient pu être financés dans le cadre du PIG ce qui a généré 20 millions d'euros d'activité économique pour les artisans locaux.

16.3.21. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à Mme BENEDINI, M. VARLET indique que toutes les armoires pour le cuivre sont achevées et qu'à l'automne 2017 des armoires supplémentaires seront installées. Sur la question FttH, la commercialisation est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2017. Il indique en outre que les territoires prévus pour la FttH sont le Val de Somme, Albert, le Val de Nièvre et Flesselles et qu'une communication sera effectuée par les mairies par le biais de réunions d'habitants et par groupes de communes. En conclusion il précise qu'il ne prendra pas part au vote sur ce rapport.

En réponse à Mme DENIS, M. VARLET l'invite à regarder sur le site internet de Somme Numérique la carte d'implantation des différents réseaux.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour Mme BENEDINI.

M. CASIER souhaiterait que lui soit transmis le devis de la location de salle de la prochaine réunion de Somme Numérique.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

16.3.22. - AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE. - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur

M. le Président précise à l'Assemblée que le courrier du Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées a été reçu le 3 octobre 2016.

Mme BENEDINI et M. DAVERGNE, après avoir reconnu en tant que participants aux groupes de travail, la qualité des échanges et de la synthèse, s'interrogent sur les modalités de calcul des dotations et des bonifications et indiquent que leur groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme LEPRESLE, après avoir souligné la démarche qualitative de concertation pour la construction des orientations de la politique territoriale, indique que son groupe s'abstiendra dans la mesure où le critère de développement durable en sont absents bien qu'elle ait un espoir d'infléchissement de cette position dans le cadre des fiches actions de cette politique. Puis elle dit regretter que la politique de la ville se traduise en investissement au lieu de financer le fonctionnement des associations sur les quartiers prioritaires.

M. le Président lui indique que le dernier point de son raisonnement est faux et qu'il n'y a pas de vases communicants entre le fonctionnement et l'investissement pour la politique de la ville. Il reconnaît la suppression d'une ligne spécifique pour prioriser le droit commun et affirme que 70% des actions sont « récupérables » sur du droit commun. A ce propos, il rappelle à Mme LEPRESLE les attendus de la politique de la ville désormais compétence de la Région avec une mobilisation des crédits de droit commun. En conclusion, M. le Président invite Mme LEPRESLE à ne pas alimenter des fantasmes auprès de la population.

Mme WYBO après avoir remercié le vice-président HAUSSOULIER de l'avoir invitée à participer aux groupes de travail de la politique territoriale, affirme l'importance de la poursuite du soutien du Département aux communes car il permet le maintien de l'activité en milieu rural et la dynamisation des villages. Elle dit toutefois regretter l'exclusion du petit mobilier pour les plus petites communes et que les enveloppes pour les communes de plus de 1000 habitants aillent aux EPCI et estime que le choix d'un coefficient multiplicateur basé sur l'effort fiscal pousse à augmenter la pression fiscale. Elle indique qu'elle votera contre ce rapport car elle juge que les orientations, dans le contexte de la fusion des EPCI, favorise les gros bourgs et risque d'accélérer la désertification des campagnes.

M. le Président se défend de tout désintérêt à l'égard des communes rurales mais souligne qu'on ne peut faire abstraction de la nouvelle donne institutionnelle des EPCI. Poursuivant son propos, M. le Président observe que certaines communes disposent de riches trésoreries avec peu d'effort fiscal, alors que ceux qui subissent cet effort sont les Départements et les EPCI ; il en veut pour preuve que dans sa refonte la future DGF prendra en compte l'effort fiscal et le potentiel fiscal. En conclusion, M. le Président précise que la participation du Département aux projets des EPCI sera soumise à la prise en compte des politiques départementales dans les domaines de la culture, des sports nature et de l'insertion sociale.

Après avoir constaté que les crédits sont en baisse par rapport aux précédentes politiques territoriales, M. RENAUX estime que le fait de limiter aux communes de moins de 1 000 habitants l'aide aux projets communaux exclut celles de 1 000 habitants et plus qui, même si elles sont membres d'un EPCI, portent toujours des projets communaux. Il indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président précise à M. RENAUX que les clauses sociales ne se cumulent pas et que pour l'aide à l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics, un agent du Département apporte un support technique.

M. MAQUET estime important de rappeler qu'à l'heure ou de nombreux Conseil départementaux abandonnent toute politique de soutien aux communes et aux territoires, ce sont 40 millions d'euros que le Département de la Somme propose d'injecter dans l'économie locale.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme MARCHAND.

M. BOULANGER estime que les critères liés au potentiel fiscal ne récompensent pas les plus vertueux en matière de pression fiscale.

M. DEWAELE dit voir d'un très bon œil la valorisation de la dotation de base.

M. HAUSSOULIER précise que dans le cadre de la politique transitoire, un euro de subvention versé a déclenché 6,53 euros de travaux sur les territoires.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elus Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant, et le groupe « Front National » votant contre.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 17h32 est reprise à 17h41).

16.4.19. - VOEU « POUR UN ENGAGEMENT MASSIF ET CONCRET DE LA REGION DANS LA REALISATION DU BARREAU CREIL-ROISSY » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Les Elues Ecologistes »), Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. DAVERGNE se félicite du travail de la 4^{ème} commission et de l'accord sur une rédaction commune du vœu intégrant l'électrification de la ligne Amiens - Rang du Fliers et la préservation de la gare TGV Haute Picardie.

Il est procédé à un vote, le vœu modifié est adopté à l'unanimité, le groupe « Front National » ne prenant pas part au vote.

16.5.29. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

16.5.30. - PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES ET DES ARCHIVES. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE.

16.5.31. - POLITIQUE EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

16.5.32. - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE.

16.5.33. - ARCHEOLOGIE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

16.5.34. - SAMARA - BUDGET ANNEXE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

16.5.35. - DEVOIR DE MEMOIRE. - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président qui est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose de poursuivre l'examen des dossiers de la 5^{ème} et de la 2^{ème} commission demain matin et l'examen des dossiers de la 2^{ème} et de la 1^{ère} commission l'après-midi.

M. CASIER informe M. le Président que certains conseillers départementaux participeront demain matin aux obsèques du père de M. Frédéric FAUVET, ancien chef de Cabinet

M. le Président lui indique avoir adressé ses condoléances.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 18h00).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE